

Conseil de surveillance

DÉBUT	FIN	DURÉE	RÉUNIONS / AN
22/08/2025	—	—	—

MISSION DE L'INSTANCE

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane est l'opérateur de l'État chargé de piloter la politique de santé publique sur le territoire. Son conseil de surveillance (transformé en conseil d'administration depuis octobre 2024 par la loi de différenciation), présidé par le Préfet de région, approuve le budget de l'agence, émet un avis motivé sur le Projet Régional de Santé (PRS) et contrôle la gestion de l'ARS. Il réunit des représentants de l'État, de l'assurance maladie, des collectivités territoriales, d'associations de patients et des personnalités qualifiées.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE DE DÉBUT
22/08/2025

DATE DE FIN
—

ORGANISME
ARS

ENJEUX

L'absentéisme maladie, les maladies tropicales endémiques et les difficultés d'accès aux soins constituent des problèmes majeurs pour les entreprises guyanaises, notamment dans les zones enclavées. La politique régionale de santé conditionne directement la santé des salariés, la productivité des entreprises et l'attractivité du territoire. Les employeurs ont un intérêt direct à peser sur les priorités du PRS.

MISSIONS DU MANDATAIRE

Représenter les intérêts des employeurs au sein de l'instance de gouvernance de l'ARS Guyane. Contribuer à l'orientation de la politique régionale de santé sur les enjeux liés à la santé au travail, à l'accès aux soins des actifs et à l'organisation de l'offre de santé sur les bassins d'emploi. Émettre des avis sur le Projet Régional de Santé en défendant une vision pragmatique des besoins du monde de l'entreprise.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Être mandaté par le MEDEF Guyane comme représentant des employeurs. Disponibilité pour participer aux réunions du conseil (fréquence trimestrielle ou semestrielle). Intérêt pour les questions de santé publique, de santé au travail et d'organisation du système de soins en Guyane.

PROFIL RECHERCHÉ

Dirigeant d'entreprise ou responsable RH sensible aux enjeux de santé au travail et d'accès aux soins en Guyane. Capacité à contribuer à des débats stratégiques sur la politique régionale de santé et à s'exprimer sur les besoins des entreprises en matière de santé des salariés.